

# Contrat de formation professionnelle

## Entre les soussignés :

1) Organisme de formation L'Arche Aux Innovateurs  
N° Siret.794 538 819 00010  
Déclaration d'activité enregistrée auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes sous le numéro 82380568038

2) **Nom, prénom du stagiaire :**  
**Adresse/**

En recherche d'emploi  
est conclu un contrat de formation professionnelle en application des **articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.**

## Article I Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Parcours de l'Arche Aux Innovateurs, englobant une préparation et une évaluation en vue de l'obtention de la certification B2I adultes.

## Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés. prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif : une formation par l'action à la démarche d'innovation permettant de passer de l'idée au produit innovant, incluant les dimensions financement et commerce, en préparant la certification B2I adulte.
- Sa durée est fixée à : 78 heures présentielle de cours réparties sur 14 jours et 72 heures de travail personnel encadré sur dossier
- Programme de la formation : 10 ateliers : introduction - créativité/usage - veille/juridique - fonctions/technologies - budget/financement - conception - prototypage - développement/vente - recherche d'emploi - bilan/évaluation
- Les travaux demandés lors des différents ateliers nécessitent la mise en œuvre d'outils informatiques et internet qui permettent de couvrir l'ensemble des compétences du référentiel B2I Adultes, réparties sur les 5 domaines principaux : Environnement informatique, Attitude citoyenne, Traitement et production, Recherche de l'information, Communication et collaboration en réseau.
- Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation : une attestation de fin de parcours et un dossier présenté pour l'obtention du B2I Adultes.

Il est à noter que toutes les réalisations sont enregistrées sous licence creative common CC-BY-NC. L'Association se réserve donc la possibilité d'utiliser et diffuser l'intégralité des supports produits dans le cadre du stage.

## Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : pratique de la gestion de projet, maîtrise de l'usage d'outils classiques dont Office.

## Article IV Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu : du 9 septembre au 25 novembre 2016, principalement au **29 avenue du Maquis de l'Oisans 38800 Pont-de-Claix** (autres lieux selon disponibilité des partenaires)

- Elle est organisée pour un effectif de 6 stagiaires.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : dossiers support avec pour chaque atelier présentation / Références bibliographiques, outils multimédia, imprimante 3D pour le prototypage.
- Les personnes chargées de la formation sont choisis parmi les coachs de l'Arche :

Leurs CV sont disponibles sur le site de l'Association <http://www.arche-aux-innovateurs.fr/qui-sommes-nous/les-coachs/>  
L'évaluateur B2I adulte accrédité est André Bathernay

## Article V Délai de rétractation

Le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, à compter de la signature du dossier AIF ; il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

## Article VI Dispositions financières

Le financement de l'action est obtenu par une Aide Individuelle de Formation de Pôle Emploi.  
Le nombre d'heures de CPF du stagiaire consacré à cette formation est de .....heures.  
Le stagiaire s'engage à valider l'usage de ce montant d'heures sur son compte individuel de formation.

## Article VII Interruption du stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié.

## Article VIII Droit à l'image

Le stagiaire autorise l'Association à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées pendant les ateliers, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'illustration des parcours.

## Article IX Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ..... le ..... / ..... / .....

**Pour le stagiaire**  
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation  
(nom et qualité du signataire)  
Bruno RAGUE  
Président